



## Indemnité de déplacement

Par **Mago valou**, le **18/10/2022** à **19:34**

Bonjour

J'ai signé un contrat de travail avec une indemnité de 2400€ net + 1000 euros de déplacement.

Depuis le mois d'août mon patron ne paie plus mes déplacements.

J'ai demandé une explication à mon patron sans aucun retour de sa part

Je ne sais plus quoi faire

Merci de votre retour

Par **Visiteur**, le **19/10/2022** à **07:57**

Bonjour

Si cela est bien inscrit dans votre contrat de travail, il y a non respect du contrat.

Dans un premier temps, il conviendrait d'adresser un courrier avec AR, qui vous permettra d'aller plus loin ensuite en cas de non régularisation.

Prenez contact avec les services de l'inspection du travail, qui vous renseigneront davantage.